Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260302-029_2026-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 029/2026

Nombre
de Conseillers en exercice 27
de Présents 26
de Votants 27
Pouvoirs : 1

Nota : La Maire certifie que la liste des délibérations a été publiée électroniquement dans un délai d'une semaine suivant la séance et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 17 février 2026.

La Maire,

Isabelle OZOUX

L'an deux mil vingt-six, le deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Madame Isabelle OZOUX, Maire.

Etaient présents : Isabelle OZOUX, Yoan AUBERT, Chantal MANCHON, Véronique VAN TILBEURGH, Patrick LANGLAIS, Soizic MOUAZAN, Patrick JEHANNIN, Yves DELACROIX, Marie GUEGUEN, Hervé JAFFREDO, Béatrice BRUNET, Bensououd ABOUDOU, Delphine POTTIER, Alexis LE PICARD, Alice PRAT, Stéphane PAVIOT, Nadège COULON-TRARI, Bénédicte GICQUEL, Annie CHEVALIER, Paul MEURICE, Jean-Louis LOZAC'HMEUR, Claire BEGUIN, Alain THEBAULT, Marie-Pierre NOËL, Mélanie LE COUVIOUR, Morgane BESNARD.

Excusés : Willy REMANDA.

Absent : /

Pouvoirs : Willy REMANDA à Marie GUEGUEN.

Secrétaire de séance : Hervé JAFFREDO a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Adhésion au groupement de commandes relatif à la passation d'un marché à bons de commandes pour la maintenance de la voirie et des réseaux divers – composé des communes de Bédée, Pleumeleuc, Montfort-sur-Meu, Iffendic et de l'EPCI Montfort Communauté.

Il est proposé au Conseil Municipal de faire adhérer la Commune au groupement de commande relatif à un marché de travaux de voirie à bons de commande avec les communes de Pleumeleuc, Bédée, Montfort-sur-Meu, Iffendic et l'EPCI Montfort Communauté aux fins d'optimiser les coûts des prestations de travaux sur la voirie communale et ses dépendances.

La Commune de Bédée serait désignée coordonnatrice du groupement.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2113-6 et L.2113-7,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes,

Considérant la proposition d'adhésion au groupement de commandes pour lancer une consultation relative à un marché de travaux de voirie à bons de commande,

Considérant l'intérêt de la Commune,

Annie CHEVALIER, conseillère municipale fait part de deux remarques sur le projet de convention :

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260302-029_2026-DE

4-1 Politique générale et représentation des membres du groupement
Un bilan financier établi par le coordonnateur du groupement devrait être transmis chaque année afin de vérifier et d'ajuster les ressources nécessaires, à la hausse comme à la baisse, par voie d'avenant.

4-2 : Passation du marché
Il serait opportun d'ajouter des précisions sur le calendrier des réunions du comité de groupement, a minima une fois par an ou une fois par trimestre ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- approuve l'adhésion au groupement de commandes pour lancer une consultation relative à un marché de travaux de voirie à bons de commande ;
- approuve les termes de la convention constitutive dudit groupement de commandes en prenant en compte les remarques d'Annie CHEVALIER, détaillée ci-dessus,
- désigne la Commune de Bédée en tant que coordonnateur du groupement,
- autorise Le Maire en exercice, ou son représentant, à signer ladite convention et les documents se rapportant à ce dossier,
- charge Le Maire en exercice, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme,
La Maire,
Isabelle OZOUX

MAIRIE DE BRETEIL
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,
Hervé JAFFREDO